



Création de deux gite dans un seul bâtiment

Par **Mobilos**, le **05/06/2025 à 19:22**

Bonjour

Je souhaite ouvrir un gite pour accueillir 30 personnes, j'ai vu que si je ne crée qu'un seul gite je devrais passer en ERP avec de nombreuses contraintes notamment sur l'accessibilité et la présence d'une personne lorsque le bien est loué, ce que je ne souhaite pas.

J'ai vu que de nombreux concurrents sépare en deux gites, chacun accueillant 15 personnes. Ils proposent ensuite une offre de réservation qui permet d'accéder aux deux gites.

Cela leur permet de ne pas passer en ERP.

Quelles sont les règles définissant un gite ?

Est-il possible de délimiter le gite 1 en 3 chambres qui accueillent 15 personnes et le gite 2 en d'autres chambres accueillant aussi 15 personnes.

Le reste de la maison, la cuisine, le salon et les autres pièces de vies sont communes.

J'ai du mal à trouver des règles exactes, je pensais notamment que chaque gite devait avoir son entrée, mais cela n'a pas l'air d'être le cas dans les textes que je trouve.

Cordialement

Par **yapasdequoi**, le **05/06/2025 à 20:09**

Bonjour,

Vous faites comme vous voulez, il faudra évaluer vos risques soigneusement.

Pour rappel : une affaire récente qui ressemble à votre projet et dans laquelle 11 personnes ont perdu la vie a entraîné la mise en examen du propriétaire qui avait contourné les lois sur les ERP.

Je n'ai pas encore trouvé le jugement, mais le rapport de l'IGAS est accablant.
cherchez *Wintzenheim* sur votre moteur de recherche